

**Délibération n° 2023-84**  
**Campagne principale de recrutement de personnels du 2<sup>nd</sup> degré - 2024**

*Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 12 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,*

- Vu le livre VII du code de l'Education,
- Vu les statuts de l'université des Antilles,
- Vu la délibération n° 2023-36 du conseil académique du 3 octobre 2023,
- Vu l'extrait du procès-verbal n° 2023-32 du comité social d'administration du 3 octobre 2023,

**A délibéré :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

*il s'agit de l'approbation de la publication des postes du 2<sup>nd</sup> degré pour la campagne 2024*

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**La campagne principale de recrutement de personnels du 2<sup>nd</sup> degré pour l'année 2024 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 13 octobre 2023

**Le Président de l'université des Antilles**

  
Pr. Michel GEOFFROY

**Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**CAMPAGNE PRINCIPALE 2nd degré 2023-2024**  
**synthèse des demandes**  
**prise de fonction 01/09/2024**

N°	Composante	Corps	N° Poste	Vacant (V) ou Suceptible Vacant (SV)	codes disciplines	intitulés disciplines	conseil plénier composante	conseils de pôle du	avis conseil académique plénier du 03/10/2023
1	INSPE 971	PRAG	0746	V	H1900	Education Physique et Sportive	Favorable	Favorable	FAVORABLE
2	INSPE 971	PRAG	0743	V	H8010	Economie et gestion	Favorable	Favorable	FAVORABLE
3	INSPE 971	PRAG	0762	V	H0202	Lettres modernes	Favorable	Favorable	FAVORABLE
4	INSPE 972	PRAG	0715	V	H0449	Créole	Favorable	Favorable	FAVORABLE
5	INSPE 972	PRAG	0718	V	H1300	Mathématiques	Favorable	Favorable	FAVORABLE